



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 26 AVRIL 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 MAI 1996

**SEANCE DU 10 mai 1996**

**Subventions aux associations  
après avis des Offices**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES,  
Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,  
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-  
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,  
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean  
PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude  
VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel PASSERAULT

**Excusés :**

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Claude VITELLINI.

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,  
Après avis des Offices Municipaux concernés,

Au titre de l'année 1996 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif, les subventions annuelles aux associations niortaises affiliées aux Offices Municipaux ont été arrêtées aux montants qui figurent dans les tableaux ci-joints.

Pour obtenir le versement de la subvention mentionnée, l'association doit avoir fourni à l'Office auquel elle appartient les documents budgétaires et les rapports d'activités qui lui sont demandés en début d'année.

La Majorité Municipale, considérant comme prioritaire le soutien à la vie associative, a décidé :

- de maintenir les subventions au niveau de 1995 ;
- d'arrêter le principe d'une possibilité de revalorisation des enveloppes financières par Office Municipal afin de permettre un complément de subvention proportionnel à l'accroissement du nombre d'associations y adhérant ;
- d'apporter un soutien supplémentaire aux associations qui passeront avec la Ville de Niort, sur une période pluriannuelle, des contrats d'objectifs portant notamment sur la vie dans les quartiers et plus généralement s'intégrant dans une autre priorité de l'action municipale : la politique de la Ville (participation aux animations estivales, présence dans les quartiers, accueil des jeunes,...).

Le Conseil Municipal sera bien entendu appelé à se prononcer sur les conventions signées avec nos partenaires dans ce cadre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes ainsi définies.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON

[Ordre du jour](#)